D2025-1-1-18

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNAUTE DE COMMUNES INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Délibérations

Conseil Communautaire

Séance du **Jeudi 27 Février 2025 à 20h30**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le vingt et un février deux mille vingt-cinq.

Les courriers de convocation adressés aux conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le vingt et un février deux mille vingt-cinq.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Nombre de membres en exercice : **61**
Nombre de membres présents : **48**
Nombre de membres ayant donné pouvoir : **8**
Nombre de membres excusés : **2**
Nombre de membres absents : **3**

Date de convocation :
21 février 2025

Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité et publication par la mise en ligne sur le site internet.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200068799-20250227-D2025-1-1-18-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/03/2025
Publication : 12/03/2025

Objet : Opération Programmées d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH RU) de Vire Normandie - Étude de faisabilité en cœur d'îlot – Convention financière entre l'Intercom de la Vire au Noireau et la commune de Vire Normandie

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : *(en vertu de l'article L5211-6)*	*A donné pouvoir à : *(article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)*	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT			M. Pascal DALIGAULT		
M. Benoît BALAIS	X				
Mme Nathalie BOUILLARD			Mme Valérie DESQUESNE		
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE	X				
Mme Najat LEMERAY			Mme Catherine CAILLY		
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD		M. Arnaud BREARD			
PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER	X				
PONTECOULANT					
Mme Gislaine MARIE	X				

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : *(en vertu de l'article L5211-6)*	*A donné pouvoir à : *(article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)*	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	X				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT			M. Maurice ANNE		
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON-VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	X				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN			M. Alain DECLOMESNIL		
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN			Mme Marie-Line LEVALLOIS		
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU	X				
Mme Sandrine SAMSON				X	
Mme Cyndi THOMAS					X
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU			M. Frédéric BROGNIART		
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER	X				
M. Patrick POUPION	X				
Mme Sabrina PREVEL-SCOLA	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : *(en vertu de l'article L5211-6)*	*A donné pouvoir à : *(article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)*	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
VIRE NORMANDIE					
M. Gilles ALLEGRE				X	
Mme Marie-Noëlle BALLÉ	X				
M. Lucien BAZIN	X				
M. Fernand CHENEL	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON	X				
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Catherine MADELAINE			M. Régis PICOT		
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT	X				
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				

TOTAL	**47**	**1**	**8**	**2**	**3**
Nombre de Membres en exercice	**61**				
Nombre de conseillers présents	**48**				
Quorum	**31**				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	**56**				

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Mme Nicole DESMOTTES, Vice-Présidente en charge des affaires liées à l'Habitat, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Le 22 juillet 2020, la commune de Vire Normandie a signé deux Conventions avec l'Anah, Action Logement et la Caisse des dépôts permettant la mise en place du suivi-animation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de droit commun dite « classique » et d'une OPAH Renouvellement Urbain (RU) sur la période 2020-2025.

Parallèlement et pour répondre aux objectifs fixés dans les conventions d'OPAH, un marché public (VN20002) entre la commune de Vire Normandie (maître d'ouvrage) et le CDHAT (opérateur habitat) a été mis en place pour assurer le suivi et l'animation de ces deux dispositifs opérationnels.

Par délibération n°2022/03/28/38 du Conseil Municipal de la commune de Vire Normandie du 28 mars 2022, une enveloppe dédiée (10 000 €) à la mise en place d'une nouvelle aide dans le cadre de l'OPAH RU Cœur de Ville de Vire a été approuvée : « les études de faisabilité en cœur d'îlot ».

Cette aide s'inscrit dans la continuité du programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés - POPAC) mené entre 2017 et 2025 qui a permis d'identifier 5 cours privées (communes à plusieurs immeubles) aux parcelles cadastrales AC206, AC302, AE487, AH272, AH265.

Cette aide permet de financer intégralement les études de définition d'un programme d'aménagement (étude de faisabilité technique, financière et paysagère avec propositions de plusieurs scénarios d'aménagement) pour les cours organisées, réalisées par l'opérateur en charge du suivi-animation (CDHAT).

Un avenant n°1 au marché public a ainsi été signé le 24 mai 2022 afin d'ajouter des nouvelles lignes de prix unitaires (part variable du marché) au bordereau de prix unitaire :

- Cour « complexe » (par exemple Cour de la Croix Blanche, Cour Deslongrais) : 5 000 € HT
- Cour « simple » (par exemple Cour de l'ancienne poissonnerie, Cour des Remparts) : 3 500 € HT

Le 1er septembre 2022, l'Intercom de la Vire au Noireau décide de procéder à la modification de ses statuts afin de définir l'intérêt communautaire en matière de politique du logement/habitat.

Suite à ce transfert de compétence, le marché public de suivi-animation liant initialement le CDHAT et la commune de Vire Normandie a fait l'objet d'un avenant n°2 au marché actant ainsi le changement de maître d'ouvrage à compter du 1er septembre 2022 : l'Intercom de la Vire au Noireau.

En lien avec ces évolutions, une partie des financements a été repris par l'Intercom de la Vire au Noireau. Toutefois, la commune de Vire Normandie continue de financer intégralement des aides dites **« spécifiques »** (Opération façades, **étude de faisabilité en cœur d'îlot**, Accession à la propriété…) comme précisé dans le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) du 24 juin 2022, approuvé en Conseil Communautaire du 29 septembre 2022 (Délibération n°D2022-9-6-5a).
Les conventions Anah d'OPAH ont d'ailleurs fait l'objet d'un avenant afin d'intégrer notamment la modification du maître d'ouvrage suite au transfert de la compétence, ainsi que la mise à jour du plan de financement prévisionnel de Vire Normandie et de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Au regard de ces éléments et en cohérence avec le rapport de la CLECT du 24 juin 2022, il convient d'établir une convention financière entre l'Intercom de la Vire au Noireau et la commune de Vire Normandie afin de définir les modalités de financement des études de faisabilité en cœur d'îlot.

Selon l'exposé de ces motifs, et suivant les avis favorables de la commission « Urbanisme/Habitat » réunie le 4 février 2025 et du Bureau communautaire réuni le 12 février 2025, il est ainsi demandé au Conseil communautaire :

- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention financière à intervenir entre l'Intercom de la Vire au Noireau et la commune de Vire Normandie dont le projet est joint en annexe
- d'inscrire la dépense correspondante au budget primitif 2025 de l'Intercom de la Vire au Noireau.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	**56**	Contre :	**0**	Abstentions :	**0**
☐ **Adopté à la majorité**		☒ **Adopté à l'unanimité**		☐ **Non adopté**	

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

M. Corentin GOETHALS
Secrétaire de séance

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES de la Vire au Noireau

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau,

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)